

Mise à jour
le 12/10/23

Les documents cités sont accessibles sur le site de la **DRAAF Nouvelle-Aquitaine**

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Accueil > PRODUCTION & FILIÈRES > Agriculture & environnement, agro-écologie > Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) > Programmation 2023-2027 - PS

N° question	Sujet	Question	Réponse	Date de réponse
1	Plan de financement	Quels sont les taux de financement pour l'animation ?	Pour tous les dossiers, le taux d'aide publique pourra aller jusqu'à 100 % (y compris pour les collectivités) . Les structures animatrices de PAEC enjeu eau ne sont pas éligibles à l'appel à projets. Concernant les structures animatrices N2000, se référer à l'annexe 1 de l'appel à projets.	10/10/23
2	Plan de financement	Quel est le taux de cofinancement FEADER ?	Concernant les ex-Régions PC et LI, le taux de cofinancement est 63 % FEADER et 37 % contrepartie fonds Etat. Concernant l'ex-Aquitaine, le financement sera uniquement sur fonds Etat à 100%.	10/10/23
3	Dossier de candidature	Chaque animateur peut-il déposer sa propre demande de financement ou tout passe-t-il par l'opérateur avec une facturation des animateurs à l'opérateur ?	Le dossier de demande d'aide peut être déposé par la structure opératrice du PAEC ou par les structures animatrices du PAEC. Dans le cas d'une animation impliquant plusieurs partenaires, les modalités de financement peuvent se faire selon deux modalités : - un dossier de financement pour chaque structure - la sous-traitance : un dossier de demande d'aide par le responsable du projet (opérateur), les autres intervenants lui facturant leur intervention dans une éventuelle procédure de marché public.	10/10/23
4	Natura 2000	Dans les marchés d'animation pluriannuels pour Natura 2000, un prévisionnel a été fait sans connaître les modalités du nouveau programme (diagnostic pour toutes les mesures, plan de gestion pour toutes les mesures, formation obligatoire). Etant difficile administrativement de revoir les marchés en excluant les jours prévus pour les MAEC, n'est-il pas possible de demander seulement un complément finançant les diagnostics par exemple ?	Une demande d'aide pour un complément d'animation MAEC par rapport à un marché Natura 2000 est effectivement possible, uniquement sur le volet appui à la contractualisation (cf. annexe 1 de l'Appel à Projets)	10/10/23
5	Plafond diagnostic	Comment sera appliqué le plafond dans le cas où le diagnostic est réalisé par plusieurs personnes ?	Cas où l'opérateur fait la demande d'aide (les animateurs sont prestataires de l'opérateur) : Seul l'opérateur supporte la dépense du diagnostic (peu importe le nombre d'intervenants), par conséquent les dépenses liées au volet appui à la contractualisation seront plafonnées à 705 € ou 940€ selon les caractéristiques du diagnostic. Cas où ce sont les animateurs qui font leur demande d'aide : il sera demandé à l'opérateur de présenter la liste des exploitations du PAEC qui ont bénéficié d'un diagnostic en précisant le ou les animateurs qui sont intervenus. Une trame sera fournie. Sur la base de ce tableau, les dépenses liées au volet appui à la contractualisations dans chacune des demandes d'aide des animateurs seront plafonnées en divisant à part égale le plafond par le nombre d'intervenants concerné par diagnostic (exple : si 2 animateurs, le plafond est divisé par 2).	10/10/23
6	Natura 2000	Cas des collectivités qui portent N2000 : L'animateur N2000 garde de la souplesse dans son temps global d'animation N2000 ou sera-t-il contraint de respecter le nombre de jours prévisionnels alloués aux MAEC ?	L'animateur garde de la souplesse dans son temps global d'animation.	10/10/23

7	Natura 2000	Il est spécifié que pour « les collectivités qui assurent le portage de Natura 2000 la part d'animation peut être financée par le dispositif d'aide Animation Natura 2000 et que seules les dépenses réalisées par un tiers pourront faire l'objet d'une demande d'aide ». De ce fait pour le PAEC d'un site Natura 2000, une collectivité ou EPCI ou syndicat ... n'a pas à faire la demande d'animation si l'action est réalisée en interne ?	Effectivement, une collectivité qui est animatrice N2000 et animatrice MAEC n'a pas à répondre à l'AAP Animation MAEC si l'animation MAEC est réalisée en interne (en régie). Le dispositif Animation N2000 couvre les dépenses d'animation MAEC (volet animation + volet appui à la contractualisation) du site N2000.	10/10/23
8	Diagnostic d'exploitation	Les diagnostics qui ne se traduisent pas par une demande de MAEC par l'agriculteur sont-ils éligibles à la demande d'aide ?	Les diagnostics qui ne se traduisent pas par une demande de MAEC sont bien éligibles.	10/10/23
9	Plan de financement	Les enveloppes allouées à chaque co-animateur d'un PAEC seront-elles fongibles ? Sera-t-il possible de faire des transferts si une structure animatrice a un besoin final supérieur à l'enveloppe qui lui a été accordée (plus de diagnostics que prévu), et une autre n'a pas tout consommé ?	Chaque demande d'aide est strictement individuelle. L'aide accordée est traduite par une décision juridique individuelle. Dans le cas où chaque animateur d'un même PAEC fait sa demande d'aide, l'aide qui lui est accordée est indépendante de celle des autres animateurs.	10/10/23
10	Dossier de candidature	Pièces complémentaires : les délibérations pourront-elle être transmises dans un second temps ? Difficulté de réunir les élus avant le 20/10.	Cette pièce complémentaire peut être envoyée au plus tard le 15/12/23, justification à l'appui (ex : calendrier de réunion...). Merci de nous préciser au moment du dépôt du dossier la date à laquelle vous serez en mesure de la transmettre.	10/10/23
11	Dossier de candidature	Si l'opérateur ne fait que de l'animation mais pas de diagnostic, peut-il être éligible à l'animation ?	Oui, il est éligible dans la mesure où le dispositif présente deux volets distincts : un volet animation et un volet appui à la contractualisation (=diagnostic). Dans ce cas, l'opérateur présentera dans sa demande d'aide uniquement des dépenses au titre du volet animation.	10/10/23
12	Formation	Les frais liés aux formations obligatoires ne sont pas pris en compte mais ceux liés au temps consacré à la préparation de ces formations (déroulé, programme, choix des intervenants...) peuvent-ils figurer dans l'appel à projet ?	Tous les frais liés à la formation obligatoire (préparation, inscription, réalisation, suivi y compris) ne sont pas éligibles à l'appel à projets.	10/10/23
13	Plan de financement	L'enveloppe réservataire du PAEC peut-elle influencer sur l'aide accordée Animation MAEC ?	Au moment de l'instruction de la demande d'aide, un lien pourra être établi entre l'enveloppe réservataire accordée et l'aide animation MAEC en fonction des besoins exprimés et du montant disponible.	10/10/23
14	Plan de financement	Dans l'animation, on distingue l'animation proprement dite de l'appui à la contractualisation (=diagnostic). En cas de différence entre le prévisionnel et le réalisé (ex : moins de diagnostics mais plus d'animation), comment sera traitée la demande de paiement ?	L'aide accordée tiendra compte du montant total de la demande d'aide. L'aide finale ne pourra excéder le montant total accordé. L'aide finale concerne les deux volets sans distinction des volets animation et appui à la contractualisation.	10/10/23
15	Dossier de candidature	L'envoi papier du dossier est-il obligatoire ?	Un envoi papier (à la DRAAF pour les dossiers AQ ou à la Région pour les dossiers PC et LI) et un envoi numérique à la DRAAF et à la Région sont obligatoires (date limite : 20/10/23). NB : à distinguer de l'appel à projets PAEC de la DRAAF pour lequel seul un envoi numérique est demandé.	10/10/23
16	Dossier de candidature	Qui peut faire une demande d'aide ?	Les structures éligibles sont les opérateurs et animateurs nommés dans un PAEC qui a été validé par l'Autorité de Gestion DRAAF, hors territoires enjeu Eau et hors cas particuliers Natura 2000 (cf. annexe1). Ces structures doivent pouvoir justifier de leur qualification pour l'animation MAEC	10/10/23
17	Dossier de candidature	Quelles sont les attentes pour justifier de la qualification du personnel ? Un CV, diplôme ?	Il n'y a pas de justificatif à fournir lors du dépôt de la demande d'aide sur ce point. Le service instructeur se laisse néanmoins la possibilité d'en demander lors de l'instruction, et le cas échéant un diplôme, une fiche de poste, un CV...devra être transmis.	10/10/23

18	Natura 2000	Nous sommes contraints par le temps de travail indiqué dans notre convention cadre Natura 2000. Comment faire en cas de besoin supplémentaires pour l'animation MAEC ?	Dans l'attente de la révision/du renouvellement de la convention cadre, il est possible de faire plus d'animation MAEC : - en ayant recours à un prestataire (1) - en déléguant la mission à un autre animateur(2) (1) la collectivité en charge de N2000 qui supporte les dépenses du prestataire pourra déposer un dossier de demande d'aide MAEC (2)l'animateur pourra déposer une demande d'aide Animation MAEC. Pour de rares cas dument justifiés, il sera étudié comment faire pour prendre en compte les dépenses supplémentaires d'animation MAEC en régie.	10/10/23
19	Dossier de candidature	Est-ce qu'une structure animatrice peut répondre à l'appel à projet Animation MAEC si elle n'est pas structure opératrice du PAEC ?	Oui : si la structure animatrice est bien identifiée dans le PAEC, si elle a signé une convention de partenariat avec la structure opératrice du PAEC, et si elle n'est pas prestataire de l'opérateur.	10/10/23
20	Diagnostic d'exploitation	Les plans de gestion cités dans les cahiers des charges sont-ils financés dans le cadre de l'animation ?	Oui dans le volet "appui à la contractualisation" et dans la limite des plafonds indiqués dans l'appel à projets.	10/10/23
21	Dossier de candidature	Extrait Kbis à jour : comme nous sommes un organisme consulaire, nous n'avons pas de Kbis, mais nous pouvons joindre l'avis de situation INSEE	Pour les organismes consulaires, joindre l'avis de situation INSEE	10/10/23
22	Dossier de candidature	Quelles fiches de paie est-il nécessaire de fournir ?	Vous devez fournir les fiches de paie des animateurs MAEC, la dernière en date, à savoir celle de septembre 2023	10/10/23
23	Dossier de candidature	Dans le formulaire de demande d'aide, il est demandé une décision du comité de pilotage validant que la structure est désignée pour l'appui aux exploitants sur le terrain. Nous avons identifié dans notre projet ainsi que dans notre convention d'animation la constitution de ce COPIL. Toutefois, nous ne l'avons pas encore réuni et cela ne sera pas fait avant la date limite de dépôt de la demande d'aide. Cette décision du COPIL est-elle indispensable ?	Si un COPIL est programmé prochainement, cette pièce peut être transmise après la date limite de l'appel à projet, dans les plus brefs délais et impérativement avant le 15/12. Le cas contraire, un compte rendu de réunion ou un document précisant le même niveau d'information pourra être transmis.	10/10/23
24	Diagnostic d'exploitation	Les plafonds de 705 et 940€ intègrent-ils les frais de déplacements ou est-ce uniquement le temps d'agents dédié au diagnostic ?	Les plafonds intègrent les frais de déplacement et les coûts indirects	10/10/23
25	Diagnostic d'exploitation	Précision sur les plafonds appliqués aux diagnostics	Attention, le plafond n'est ni un barème ni un forfait : si la dépense est supérieure à 705€, la dépense sera plafonnée au moment de la demande de paiement à 705€ ; si la dépense est inférieure, la dépense indiquée sera prise en compte.	10/10/23
26	Natura 2000	Sur les sites N2000, le dispositif d'aide Animation Natura 2000 peut-il financer les frais liés à la formation des agriculteurs ?	Contactez votre interlocuteur Région Natura 2000 ou le service natura 2000 : natura2000@nouvelle-aquitaine.fr	10/10/23
27	Bilan MAEC	Est-ce que ce temps d'évaluation du dispositif MAEC (quantitatif et qualitatif) rentre dans le dispositif de subvention « Animation » ?	L'évaluation du dispositif MAEC dépasse la campagne d'animation 2024. Dans le cadre de l'appel à projet 2024, vous pourrez valoriser le temps passé sur le bilan de la campagne 2024 qu'il vous est demandé de joindre à la demande de paiement sous la forme d'un rapport synthétique présentant les actions réalisées avec leurs éléments justificatifs (feuilles d'émargement, invitations à des réunions ou visuels de communications, justificatifs du déroulement de l'opération (coupure de presse, photos, ...)).	10/10/23
28	Plan de financement	Le temps de travail annuel doit-il être basé sur le temps annuel réel ou sur la base de 1607 h ?	Il faut considérer la base de 1607h sauf accords de temps de travail contraire et temps partiel.	10/10/23